

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRONDISSEMENT DE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE  
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE**

**OBJET :**

**DECISION DU PRESIDENT**

**DEMANDE DE  
SUBVENTION POUR LES  
TRAVAUX DE  
SÉCURISATION ET DE  
CONFORTEMENT DE LA  
HALLE TAPPONNIER  
AUPRÈS DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL DE  
HAUTE-SAVOIE AU TITRE  
DU DISPOSITIF D'AIDE À  
LA RESTAURATION DES  
MONUMENTS  
HISTORIQUES –  
PATRIMOINE  
IMMOBILIER**

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC\_2024\_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-4 de son annexe ;

**D\_2025\_0238**

La halle Tapponnier est un édifice hennebique de 1929, situé sur la commune d'Annemasse. Demeuré propriété de la SNCF jusqu'à son rachat en 2025 par Annemasse Agglomération, le bâtiment est utilisé comme dépôt depuis le milieu des années 1990.

Située au cœur du projet d'aménagement intercommunal Étoile-Annemasse-Genève et de la ZAC Étoile, la halle occupe une position stratégique autour de la gare. Conscientes de sa valeur patrimoniale et de son intérêt architectural, la Ville d'Annemasse et Annemasse Agglomération ont, dès les premières études du projet, inscrit son acquisition et sa valorisation dans leur stratégie de développement.

Sa future vocation n'est pas encore déterminée : une phase de pré-programmation sera engagée, probablement en concertation avec les nouvelles équipes municipales et intercommunales attendues en 2026.

Annemasse Agglo souhaite aujourd'hui engager des travaux de sécurisation et de confortement de ce patrimoine.

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, dans le cadre de son dispositif de soutien à la restauration des monuments historiques et du patrimoine immobilier, accompagne les projets visant à préserver et valoriser le patrimoine bâti. A ce titre, Annemasse Agglo souhaite déposer sa candidature au dispositif.

Le plan de financement prévisionnel est présenté ci-dessous:

Dépenses		Recettes		
Nature des dépenses	Montant en € H.T	Financeurs	Montant en €	Taux
Maîtrise d'œuvre	65 800,00 €	CD74/ aide à la restauration des monuments historiques- patrimoine immobilier	572 640,00 €	80 %
Travaux de sécurisation et de confortement	650 000,00 €	Autofinancement Annemasse Agglo	143 160,00 €	20 %

TOTAL	715 800,00 €	TOTAL	715 800,00 €	100%
-------	--------------	-------	--------------	------

Au vu des éléments rappelés ci-dessus, le Président DÉCIDE:

D'APPROUVER le dépôt du dossier de demande de subvention relative au projet de travaux de sécurisation et de confortement de la Halle Tapponnier auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie ;

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;

DE SOLLICITER auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une subvention de 572 640,00 € soit 80% du montant de l'opération de sécurisation et de confortement de la Halle Tapponnier ;

DE SIGNER lui-même ou son représentant tout document relatif à la mise en œuvre de la présente décision.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*